Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213502644-20260610-2026_078-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Ille-et-Vilaine

Arrondissement de
Vitré

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saint-Didier

Séance du 05/06/2026

Date de la convocation
01/06/2026

Date d'affichage
01/06/2026

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 19 Présents : 16 Votants : 19

L'an 2026, le 5 juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur SINOQUET Vincent, Maire.

Présents : M. SINOQUET Vincent, Maire, Mme GODEFROY Nathalie, M. PEREZ Julien, M. EON Jonathan, me KHEZZANE Christine, Mme CHRISTY Yoanna, M. BARBEAU Grégoire, Mme SINOQUET DARDENNE Elodie, M. KERGOAT Joel, Mme KHEZZANE Christine, M. CHARLIER Clothaire, M. QUIDELLEUR Noa, M. BROSSAIS, M. BLANCHET Jacques, Mme POULAIN Justine, Mme HUTSEBAUT Sylvie

Excusés avec pouvoir : Mme HASCOET Marie donne son pouvoir à Mme POULAIN Justine, M. SORRE Bertrand donne son pouvoir à Jacques BLANCHET, Mme SABATIER Nathalie donne son pouvoir à M. EON Jonathan

Secrétaire de séance : M. KERGOAT Joel

Réf	2026-078

Objet de la délibération : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS – ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret no 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'Intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

- M. BROSSAIS
- M. BLANCHET
- M. CHARLIER
- M. QUIDELLEUR

La présidence du bureau est assurée par le maire.

b) Les listes déposées et enregistrées :

M. le maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du (ou des délégués) en vue des élections sénatoriales.
Le maire indique que doivent être élus 5 délégués et 3 suppléants.

Composition de la liste :

Délégués :
- Vincent Sinoquet
- Sylvie Hutsebaut
- Clothaire Charlier

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213502644-20260610-2026_078-DE

- Aurélie Charles
- Grégoire Barbeau

Suppléants :
- Elodie Sinoquet Dardenne
- Jonathan Eon
- Christine Khezzane

***c) Élection des délégués* et suppléants :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 19

Ont obtenu : 19 voix

Le quotient applicable est : 19 / 8 = 2,375
La liste obtient : 19 / 2,375 = 8, soit 8 sièges
Ainsi, 8 sièges ont été attribués.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **PROCLAME** les résultats définitifs de 8 sièges
- **COMPOSE** les délégués et suppléants comme énoncés dans la liste déposée

pour : 19 , contre : 0 , abstention : 0

Pour copie conforme,
Le Maire,
Vincent SINOQUET

PO 1ère adjointe

SAINT-DIDIER 35220 (Ille et Vilaine)

Le Secrétaire de séance,
M. KERGOAT Joel